

une Suisse sans armée

Organe d'échanges et de débats du Groupe pour une Suisse sans Armée

n°88 - hiver 2010



Qui joue avec qui ?

Photo: Juan Carlos Hernandez

« Tout individu a droit à la vie ... »

Article 3 de la déclaration universelle des droits de l'homme

Votez «OUI» le 13 février

**à l'initiative « pour la protection face à la violence
des armes »**

GSSA

Edito:

Des utopistes qui réussissent leur affaire !

Nous étions utopiste en 1982, mais la victoire sur le récent projet d'achat de nouveaux avions de combat montre aussi que nous savons nous montrer plus réalistes que les tenants de la «réal-politique».

Nous souhaitons nous baser sur le même idéalisme pour aboutir avec l'initiative sur la conscription, d'une part en gardant à l'esprit l'objectif d'une Suisse (d'un monde!) sans armée et d'autre part en obtenant des résultats dans cette direction. La position du Conseil Fédéral et d'Ueli Maurer semble nous donner une fois encore raison: c'est bien en posant une question radicale, la fin d'une tradition armée qui a englué le pays dans un mythe militariste, que nous avancerons vers des résultats concrets. Malgré une réduction des effectifs qui s'annonce drastique, ils ne veulent pas (encore...) de l'abandon du service obligatoire; pire, ils restreignent l'accès au service civil, alors qu'ils n'ont pas besoin de ces hommes et que ceux-ci rendent des services tout aussi utiles à la société. Nous allons donc les amener à de nécessaires changements.

Contrairement à 1982, nous ne sommes plus les seuls à penser que la paix avance et qu'il est possible de la faire avancer encore, pas à pas. La décision du parti socialiste suisse d'inscrire l'abolition de l'armée à son programme est aussi une reconnaissance de nos efforts pour poser des questions de fonds et pour proposer tout autant des solutions applicables. La décision de l'organe du service civil de former à la résolution non-violente des conflits plus de 2000 civilistes par année nous semble bien plus porteuse d'avenir que toute forme d'instruction militaire. C'est parfois au sein même des institutions que les mentalités évoluent.

Nous entendons être tout aussi utopistes et pourtant concrets avec **la votation sur la protection contre la violence des armes du 13 février prochain**. Il y a un mythe à la clé derrière cette votation, celui d'une auto-défense violente qui pourrait résoudre les conflits sans les empirer. Il y a une réponse à ce mythe: le choix, délibéré, humain et profond, d'une société qui ose limiter les risques à leur source et qui refuse ainsi de «combattre» la violence par la violence et par des moyens tellement inadéquats qu'ils cultivent cette violence plutôt que de promouvoir la paix. Utopiste l'idée de faire descendre le nombre des victimes des armes à feu comme est descendu celui des victimes de la route ? Face à cette évidence, d'une telle simplicité, est-elle concrète l'idée de voir mieux appliquer le droit à la sécurité qui nous appartient à toutes et tous et dont tous les partis se réclament?

Cette votation dépasse les traditionnels clivages gauche-droite. Des syndicats de policiers, la fédération suisse des médecins, les associations féministes, de nombreuses personnalités et de nombreuses associations de prévention la soutiennent.

Mais c'est à vous, citoyennes et citoyens, qu'il appartient de choisir, ici comme dans tous les projets que nous vous proposons, le type de sécurité que nous aurons pour l'avenir.

Et pour que vous aussi vous passiez de l'utopie au concret, merci d'aller voir notre nouvelle page 15 consacrée aux actions pour la réalisation desquelles votre aide est nécessaire.

Le 13 février prochain, merci de voter et de faire voter le public. Celui qui nous est proche et au-delà!

Joyeuses fêtes,

Christophe Barbey

SOMMAIRE

Avions de combat ... touché - coulé	3	
Les rapports se suivent et les réformes se ressemblent	4	Durcissement des conditions pour le service civil 9
PS: Pour une politique de paix et une sécurité solidaire	5	Débat sur l'initiative pour supprimer la conscription 10
Dossier votation du 13 février		Osons démonter le mythe 12
Oui à la protection face à la violence des armes	6	Résistance nonviolente en Palestine 13
L'armée a mis en circulation presque 2 millions d'armes	6	Taxe militaire d'exemption 14
La loi sur les armes, un achèvement de mesures minimales	7	La page des actifs 15
2 Les femmes face à la violence des armes	8	



Les militant-e-s du GSsA fêtent l'abandon du projet d'achat de nouveaux avions de combat. Berne, 13 nov. 2010 (Photo: GSOA)

Avions de combat ... touché - coulé:

Pas d'avions pour l'armée, le GSsA chante victoire ...

Notre assemblée générale du 13 novembre a décidé à l'unanimité le retrait de l'initiative contre l'achat de nouveaux avions de combat. En effet, l'objectif qui était d'empêcher l'achat de nouveaux avions avant 2020 a été atteint. Nous avons aussi décidé, si besoin, d'utiliser le référendum ou l'initiative contre toute nouvelle tentative d'achat d'avions de combat.

La pression exercée par l'initiative du GSsA «Contre de nouveaux avions de combat» a sans doute été un facteur déterminant pour la décision du Conseil fédéral d'ajourner le «remplacement partiel des Tiger» à une date indéfinie. Mais officiellement, c'est bien sûr en raison de la situation précaire des finances fédérales que cet achat est repoussé. De plus, les dépenses de l'armée sont désormais plafonnées par une loi et si ce plafond venait à être réhaussé pour permettre un nouvel achat d'avion, cette loi pourrait être facilement contestée par un référendum. L'offre pour les avions testés il y a deux ans (coûts de la procédure d'évaluation: environ 100 millions) échoit fin 2011 et le Conseil fédéral ayant annoncé ne pas envisager cet achat avant 2015, il est improbable que des crédits soient débloqués avant. Ensuite, il faudra refaire une procédure d'évaluation de l'avion à acheter, procédure qui prendra plusieurs années.

Le but de l'initiative, qui demandait un moratoire de dix ans sur l'achat de nouveaux avions de combat est ainsi atteint. Le GSsA ne veut pas d'un débat et d'une votation sur un objet fantôme. La votation perd tout son

sens et probablement ses chances de réussite, s'il elle ne concerne pas un achat concret.

Pour le GSsA, l'initiative qui se termine aujourd'hui est un immense succès. Elle a discrédité aux yeux de la population un achat d'avions de combat coûtant des milliards. Cela a permis de mettre en évidence l'absurdité de dépenser une telle somme, aux frais du contribuable, dans un projet de réarmement insensé, alors que partout ailleurs on demande à faire des économies. C'est bien la crainte d'une défaite en votation populaire qui a conduit le Conseil fédéral et les politiciens bourgeois à suspendre ce projet d'achat d'armement.

Le Groupe pour une Suisse sans Armée remercie les très nombreux militant-e-s qui ont permis ce succès en récoltant des signatures, en nous aidant bénévolement et/ou en apportant une contribution financière. Grâce à notre initiative, nous avons pu empêcher des dépenses s'élevant à environ 7 milliards de francs. Ainsi, chacune des 100'000 et quelques signatures récoltées a empêché le gaspillage de 70'000 francs en dépenses militaires.

C'est énorme pour une seule signature, mais c'est encore trop peu face au chiffre exorbitant des dépenses militaires dans le monde. Ainsi, ici et ailleurs, la journée du 12 avril prochain a été décrétée *journée mondiale contre les budgets militaires*. Nous nous réjouissons de vous y retrouver. Notre engagement continue!

Ce texte est une version adaptée du communiqué de presse publié par le GSsA juste après l'assemblée générale.



Les rapports se suivent et les réformes se ressemblent:

La meilleure armée du monde n'est pas sortie de l'auberge

Après une gestation difficile, le Conseil fédéral a finalement adopté, le 23 juin, le rapport sur la politique de sécurité ainsi que celui sur l'armée, le 1er octobre.

L'analyse des menaces à la sécurité n'a pas vraiment changé depuis la fin de la guerre froide. Les vraies menaces, le surarmement, la pauvreté, le fossé Nord-Sud et la crise environnementale ne sont pas prises en compte. Les rapports ne traitent que des menaces sécuritaires au sens strict. Selon leurs auteurs, la menace la plus grave, en raison de ses conséquences et non pas en raison des probabilités de la voir se réaliser reste une invasion militaire. Suivent le terrorisme qui guette toujours, le crime organisé, la prolifération d'armes de destruction massive, etc.

De cette vision étroite et biaisée de la sécurité et des menaces supposées ou potentielles découle une vision confuse des tâches de l'armée. Le rapport de politique de sécurité en arrive même à donner une autojustification à l'existence de l'armée: «De par sa seule existence, sa disponibilité et son équipement, l'armée contribue déjà à titre préventif à assurer la sécurité, la paix et la stabilité.» (pp. 36-37).

A ce flou de départ, s'ajoute l'impossibilité politique de faire accepter une augmentation des dépenses militaires et les visions parfois

incompatibles des tâches et des moyens concrets à confier à l'armée. Avec l'absence de menaces militaires crédibles, de récents sondages («moniteur financier 2010», gfs-économiesuisse du 8 nov. 2010) ont encore confirmé que pour une majorité des Suisses, c'est dans le domaine de l'armée que la Confédération doit faire des économies. L'argent manque donc pour réaliser la vision des «modernisateurs» de l'armée, tournés vers la sophistication technologique, les nouveaux avions et les engagements à l'étranger. Et il en manque tout autant pour contenter les conservateurs qui s'accrochent à une armée de masse, faite pour la défense militaire du territoire et qui annoncent déjà leur opposition à la réduction de l'armée.

Plus de militaires pour les engagements de sécurité à l'intérieur?

Le rapport sur l'armée présenté en octobre et l'annonce de la mise en route du processus de réformes tendent donc à garder l'armée actuelle, mais à une taille réduite. Quelques semaines de service militaire en moins, 1000 hommes disponibles pour les engagements à l'étranger au lieu des 500 actuels. L'achat des nouveaux avions de combat est renvoyé à la fin de la mise en œuvre des réformes. En revanche, pas question de toucher à l'obligation de servir et à la défense de la Suisse en cas d'agression militaire comme mission première de l'armée.

Puisque cette menace est on ne peut plus lointaine, et que l'image d'une menace plus proche à l'esprit des gens est nécessaire pour motiver la troupe et les contribuables, l'armée envisage de former désormais plus de militaires pour les engagements de sécurité à l'intérieur que pour la défense classique. En cas de menace terroriste, l'armée devrait être capable de surveiller toutes les principales infrastructures et voies de communication du pays, 24 heures sur 24 et jusqu'à la fin de l'alerte. On ne sait pas encore à quoi cela rassemblera exactement, mais la dérive sécuritaire risque de s'intensifier avec une multiplication des «engagements subsidiaires de sûreté et de soutien» de l'armée à l'image de ce à quoi l'on a pu assister en octobre à Montreux lors du sommet de la francophonie.

Les problèmes de fond de l'armée ne changeront donc pas. Peu importe que les conscrits soient libérés de leurs obligations à 26, 28, 30 ou 32 ans ou que l'armée compte 60, 80, 100 ou 120'000 hommes, elle restera un instrument de contrôle de la société, qui détourne des ressources très importantes pour parer à des menaces largement exagérées, avec des moyens totalement inadaptés.

Ueli Maurer a déjà annoncé que la mise en œuvre du rapport sur l'armée nécessitera des modifications de la loi militaire. Le GSSa veillera au contenu de ces modifications et nous nous opposeront notamment, de toutes nos forces, à l'élargissement des compétences de l'armée à l'intérieur du pays.



Tobia Schnebli

Abolition de l'armée:

Article publié dans le Bulletin du PS genevois No 14, Nov. 2010

Congrès du PS Suisse – Lausanne 30-31 octobre 2010

Lors du Congrès 2010, le nouveau programme du PSS a été adopté après de nombreux remaniements. Parmi ceux-ci figure le thème de l'armée pour lequel une douzaine d'amendements ont été proposés par les sections, plusieurs d'entre elles exigeant sèchement la suppression de l'armée. Parmi elles, la section Ville de Genève, que l'on a vu avec un plaisir certain partager cette position avec des sections de régions diverses de Suisse. La proposition genevoise était lapidaire: «Le PSS s'engage pour la suppression de l'armée». Comme le Congrès n'allait pas voter tous les amendements similaires, le choix s'est porté sur la proposition de la section de la ville St-Gall. Elle demande que tout le chapitre sur l'armée soit remplacé et qu'il inclue l'abolition de l'armée. Voici, traduit de l'allemand par le soussigné, le texte de l'amendement adopté par 253 voix contre 199.

Eric Peytremann, ancien secrétaire du GSsA, délégué de la section Ville de Genève

Pour une politique de paix et de sécurité solidaire

Une politique de paix et de sécurité solidaire se fonde sur le principe selon lequel les causes de la guerre et de la violence doivent être éliminées durablement. Dans ce sens, militaires et armées sont contre-productifs. Ils tirent leur légitimation des guerres et leurs commandants continuent à nourrir le feu de la violence. C'est pourquoi le PS refuse que la politique de paix et de sécurité soit conduite par des moyens militaires. Le PS soutient une politique de paix et de sécurité antimilitariste.

La violence à l'intérieur des Etats et les guerres civiles sont causées massivement par la lutte pour des ressources limitées et par une démocratisation insuffisante. Changement climatique, pauvreté, structures étatiques défailtantes, crime organisé, terrorisme et courants migratoires sont à la fois les causes et les conséquences de la violence intérieure. Une politique suisse de paix et de sécurité ne peut pas signifier autre chose qu'un engagement à rompre la spirale de la violence et à édifier globalement les structures d'un état de droit et de prospérité.

Aujourd'hui la Suisse, de par l'enchevêtrement de son économie, partage la responsabilité des guerres, de l'exploitation et de la pauvreté dans le monde. Les entreprises d'armement suisses fournissent des armes dans des régions en guerre ou en crise. Les banques suisses stabilisent des régimes illégitimes en hébergeant l'argent des dictateurs et en leur offrant des crédits. De grosses entreprises suisses paient des salaires de misère dans leurs établissements du tiers-monde. Une politique suisse de paix et de sécurité solidaire vise à faire cesser ces commerces sordides avec la mort.

Par sa signification et sa réputation dans le monde, la Suisse a le devoir de s'engager pour la justice globale. Elle doit s'engager ac-

tivement pour la mise en œuvre des droits humains dans le monde entier, de même que pour le désarmement et les processus de pacification et de réconciliation dans les régions en guerre. Les dépenses actuelles pour l'armée suisse doivent être entièrement affectées à la promotion internationale de la paix. En supprimant l'armée, la Suisse donne en outre un signal global qui facilite une politique de paix internationale crédible.

Pour cela, voici les engagements du PS:

- Le PS s'engage à mener une politique extérieure active orientée vers la paix et à mettre à disposition l'argent et les ressources nécessaires.
- Le PS s'engage pour l'interdiction stricte d'exporter des armes.
- Le PS s'engage pour que les entreprises suisses ne mènent pas d'affaires fautrices de guerres avec des dictatures et des régimes illégitimes.
- La Suisse doit s'engager à faire prévaloir les droits humains universellement. En cela, elle se désolidarise des états et des organisations qui pratiquent l'interventionnisme humanitaire par la violence militaire. Là-dedans se dissimulent tout simplement, en vérité, des intérêts économiques et stratégiques particuliers que l'on essaye d'imposer par la violence des armes.
- Le PS s'engage pour l'abolition de l'armée.
- Aussi longtemps qu'une armée existe, le PS demande la suppression du service militaire obligatoire.

- Le service civil doit rester facultatif même après l'abolition de l'armée.
- La préparation de l'aide en cas de catastrophes et la maîtrise de ces dernières, doivent être complètement modernisées, et la prévention par rapport à leurs conséquences raffermit. Une protection de la population modernisée repose sur la coopération renforcée des institutions civiles. La protection de la population est trop importante pour être utilisée comme champ d'action pour une armée dénuée de sens.
- Les polices cantonales garantissent la sécurité et l'ordre intérieurs. La délégation de tâches policières souveraines à des services de sécurité privés ou à l'armée doit être exclue.



« Oui à la protection face à la violence des armes »

Choquant l'assassinat de Corinne Rey-Bellet? Choquant le meurtre d'une jeune femme à un arrêt de bus par une recrue en 2007? Choquants les tous récents crimes à Lancy ou à Conches? Choquante la tuerie de Zoug? Il y a tant d'exemples, mais ce ne sont pourtant que la « pointe de l'iceberg » du nombre des morts, meurtres et suicides, dû aux trop nombreuses armes en circulation. 280 personnes environ meurent chaque année en Suisse en raison des armes de service laissées en circulation par l'armée, sous prétexte de vouloir mieux nous défendre¹. C'est presque autant que le nombre des tués sur les routes. N'est-ce pas choquant, encore, de voir que d'importants progrès ont été réalisés pour rendre la circulation routière plus sûre, alors que presque rien n'est fait pour protéger contre les armes à feu? Et ce n'est pas tout: comparé aux pays voisins, nous n'avons que peu de disputes conjugales, elles sont toutefois beaucoup plus dangereuses, simplement parce qu'il y a des armes disponibles pour leur donner une issue fatale. Et enfin, il est assurément choquant de voir les droites sécuritaires traditionnelles, celles-là même qui hurlent pour plus de sécurité, être celles qui ici combattent l'initiative en laissant des millions d'armes en circulation².

Il y a une question de vie, de respect de la vie derrière cette initiative.

Une automobile a souvent son utilité et pourtant on a pu en limiter les dangers. Une arme est-elle utile, rassurante? Est-elle une incitation au dialogue, à la patience et à la compréhension? Aide-t-elle à la construction, souvent laborieuse, d'une paix commune? Une arme, par sa présence même, est un facteur de peur pour la plupart des membres d'une famille et un risque d'arrogance et de violence pour celui qui s'en prévaut.

Enfin, il s'agit avec cette votation de dépasser le mythe du citoyen-soldat armé. Cette arme à la maison est quasiment inutile et vu les dégâts qu'elle cause, il est temps qu'elle retourne définitivement à l'arsenal.

L'initiative demande à réduire l'accès aux armes de la façon suivante:

- Instaurer une clause du besoin pour pouvoir acquérir une arme. Actuellement, le permis d'acquisition d'une arme est sujet

à quelques restrictions d'âge, à des exigences de probité et à l'énonciation du motif d'achat, mais sans plus amples explications.

- L'initiative demande l'instauration d'un registre des armes, seul à même de suivre les armes vendues entre particuliers et donc de limiter le passage d'armes légales vers l'illégalité.
- L'initiative exige que les armes militaires ne soient plus déposées à la maison et qu'elles ne soient plus remises aux militaires ayant terminé leurs obligations.
- Elle demande enfin que la Confédération soutienne des collectes d'armes faites par les cantons et contribue à la limitation internationale des armes légères.

Il est important d'ajouter que l'initiative ne touche pas au tir sportif (y compris aux nombreuses « abbayes » et fêtes de tir de nos campagnes), à la chasse, aux collections d'armes

et qu'elle ne touche que très indirectement aux tirs obligatoires. C'est pourtant en partie chez ces personnes que l'on rencontre le plus de résistances à notre initiative et c'est elles qu'il s'agit de convaincre, dans nos familles et nos campagnes (entre autres pour obtenir une majorité des cantons).

Christophe Barbey

1 *Crimiscope*, «Drames familiaux - un Sonderfall suisse», *Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne*, n° 33, décembre 2006.

2 On estime entre 2 et 3 millions le nombre d'armes en circulation en Suisse.



«Je ne veux pas être une cible»

Comment l'armée a mis en circulation près de deux millions d'armes

Selon la police fédérale, en 2007 il y avait 2.3 millions d'armes en circulation en Suisse, les trois-quarts d'entre elles étant des armes militaires.

Soyons clair, il y a déjà quelques temps que le parlement se rend compte que ces armes sont effectivement très dangereuses et que dans sa large majorité, la population les désapprouve. Il pousse donc l'armée à en restreindre la disponibilité, mais sans toutefois oser franchir le pas décisif consistant à cesser cette distribution massive d'armes, à exiger le retrait de ces armes de la vie civile et leur récupération, armes que l'armée – rappelons-

le! – a elle-même mises en circulation.

Jusqu'en 2005, le soldat qui souhaitait garder son arme à la fin de ses obligations militaires, la recevait ... gratuitement! Actuellement, l'arme ne coûte toujours pas plus de 100.- pour un fusil d'assaut ou de 30.- pour un pistolet... soit le dixième au moins de sa valeur marchande. Et ce n'est que depuis cette année, que le militaire qui souhaite garder son arme doit présenter un permis d'acquisition d'armes délivré par l'autorité civile. Les autres exigences pour pouvoir se procurer une telle arme restent minimes, et si l'armée garde une trace de ces armes, rien

ou presque n'empêche de les revendre, légalement ou non.

Il est difficile de dire combien de personnes sont tuées, blessées ou tuées par une arme suisse, dans de petits ou de grands conflits, proches ou lointains, mais il est certain que rien d'un point de vue militaire ou stratégique, si ce n'est une sentimentalité morbide, ne justifie la continuation d'une telle pratique.

Christophe Barbey

La tristement nommée Larm (loi sur les armes) est un enchevêtrement de mesures minimales

La loi sur les armes commence par énoncer après quelques définitions, un droit à acquérir, posséder et porter une arme, selon les conditions de la loi. Un tel droit, qui n'est pas accordé par la constitution, est très éloigné d'une légitimation à avoir une arme selon le moindre besoin effectif. Il n'y pas de droit à conduire un véhicule, à manipuler des substances toxiques ou explosives, mais il y en aurait à avoir une arme? La clause du besoin et la vérification des capacités doivent remplacer ce droit.

Il y a bien sûr un registre des automobiles, pourquoi n'y aurait-il pas un registre des armes, seul à même de suivre les transactions privées et donc de contrôler les conditions d'acquisition et la localisation d'une arme. La loi pose quatre conditions à l'acquisition: la personne doit être majeure et ne pas être sous tutelle, il ne doit pas y avoir de crainte quand à l'utilisation qu'elle fera de l'arme et son casier judiciaire ne doit pas contenir de condamnation pour des actes violents ou dangereux ou pour la commission répétée d'autres actes.

L'initiative va beaucoup plus loin, puisqu'elle exige, en plus du besoin, que la personne

concernée ait les capacités nécessaires à la possession d'une arme et donc que ces capacités soient vérifiées, tout comme elles le sont dans un domaine semblable, le permis de chasse prévoyant les savoirs nécessaires à l'usage de l'arme et la vérification de ces capacités. Puisque c'est si facile de vérifier la compétence des chasseurs, pourquoi est-ce que ce serait si difficile pour les autres détenteurs d'armes?

L'introduction en 1999 de la Larm a fait l'objet d'une évaluation scientifique¹, qui démontre que, tout en restant très en-deça des possibilités, elle a eut un effet réducteur et préventif sur le nombre de cas d'utilisation criminelle d'armes à feu, en particulier dans les délits contre la personne. Si le gouvernement ne va pas plus loin alors qu'il peut le faire, il est temps de le lui demander par le biais des droits populaires.

Christophe Barbey

¹ Crimiscopes n° 36, «L'interdiction du port d'armes a réduit les violences: un effet de la loi sur les armes», Ecole de sciences criminelles de Lausanne. Septembre 2007



«Mobilisation pour la protection face à la violence des armes. La place des armes militaires est à l'arsenal. Votez OUI le 13 février 2011»

Protégeons la famille.



La place des armes militaires est à l'arsenal, pas à la maison! Sauvez des vies et votez OUI le 13 février à la protection contre la violence des armes!

OUI à la protection contre la violence des armes.

Dans un ménage suisse sur trois il y a aujourd'hui au moins une arme à feu. En grande majorité il s'agit d'armes militaires. Chaque année environ 300 personnes sont tuées en Suisse par des armes à feu. Ce sont 300 de trop.

Déjà la menace avec l'arme à domicile peut rendre la vie des femmes et des enfants un enfer. Sans parler des cas où l'arme est effectivement utilisée. De nombreuses études démontrent que la probabilité que des suicides et des homicides se réalisent augmente avec l'augmentation de la disponibilité des armes à feu. Moins d'armes, cela signifie plus de sécurité. On peut ainsi éviter des gestes impulsifs aux conséquences mortelles.

Pour ces raisons l'initiative demande:

- Que les armes de service soient gardées à l'arsenal
- Un registre central des armes à feu
- La justification du besoin et de la capacité pour qui veut acheter des armes à feu. Les armes superflues seront retirées de la circulation.

Sauvez des vies et votez OUI le 13 février à la protection contre la violence des armes!

www.protection-armes.ch

Les femmes face à la violence des armes

En février prochain, le peuple votera sur l'initiative visant à lutter contre la violence des armes. Outre le GSsA, plus de 70 organisations soutiennent l'initiative. Beaucoup d'organisations féminines ou féministes en font partie. Nina Regli, secrétaire au GSoA-Berne s'est entretenue avec Claudia Meyer, codirectrice de la Fédération Solidarité Femmes, de Fribourg, qui propose un service de conseil et de soutien, si besoin d'accueil aux femmes victimes de violences.

La Fédération Solidarité Femme DAO est un des organismes à la base du lancement de l'initiative. D'où vient votre motivation à être politiquement active sur ce thème?

Quand nous avons appris le projet de lancement de cette initiative, il était tout de suite clair que nous allions la soutenir. L'initiative conduira sans aucun doute à une amélioration significative de la situation des femmes qui sont victimes de violences. Elle touche à une préoccupation majeure de notre fédération.

Est-il fréquent que vous ayez à vous occuper de victimes de violences liées aux armes?

La violence des armes à feu fait malheureusement partie du quotidien de notre travail. Plus d'une femme sur dix qui est concernée par la violence domestique a été menacée avec une arme. Le plus difficile dans notre travail est d'évaluer si l'homme risque ou non de passer à l'acte.

Quel rôle les armes à feu jouent-elles dans la violence domestique

La menace avec l'arme de tir ne constitue qu'une partie de la violence exercée à l'encontre de la femme. Dans notre travail, nous devons considérer le contexte général. La violence psychique joue un rôle tout aussi important: la femme est insultée et dégradée de telle manière qu'elle perd toute estime d'elle-même. À cela s'ajoute – pas toujours, mais fréquemment – la violence physique. En dernier lieu, des menaces avec l'arme peuvent être proférées. On fait savoir à la femme qu'une arme à feu ou autre arme peut très bien être utilisée. Près d'un homme sur deux qui est violent à l'égard de sa femme lui dit que si elle s'en va, il la tuera. Ces actes de violence poursuivent tous l'objectif de renforcer la domination de l'homme sur la femme. La femme doit être docile.

Que sont les conséquences de telles menaces pour les personnes concernées?

Une très grande crainte. Les enfants savent également souvent que leur père possède une arme. C'est très différent si l'homme possède une arme ou s'il menace avec un couteau. Une menace avec une arme à feu génère bien entendu plus de peur qu'avec un couteau. Nous avons des cas de femmes qui ont survécu à une attaque au couteau. Je n'ai par contre pas connaissance de tels cas lorsqu'une arme à feu a été utilisée. Et si on se place du côté de l'assaillant, un acte de violence avec un couteau est un pas plus difficile à franchir car il doit entrer en contact physique avec sa victime et faire couler le sang. Avec une arme à feu, une certaine distance avec l'acte et la victime peut être maintenue. La seule action consiste à appuyer sur la gâchette. Le maintien de la situation, à savoir que seul le fusil – et non les munitions – est gardé à la maison est une fausse solution. Les femmes et les enfants ne peuvent pas savoir si le fusil est chargé ou non et il est facile aujourd'hui de se procurer des munitions par d'autres moyens. L'homme peut donc toujours utiliser son arme, la menace et le danger demeurent réels.

Une femme d'un parti bourgeois a affirmé dans un débat au Conseil national que l'arme est aussi un symbole de liberté et de protection pour les femmes et les enfants. Que répondez-vous à cela?

C'est absurde. Nous n'avons encore jamais entendu cet argument de la part des femmes qui viennent nous consulter. Nous entendons plutôt que les armes présentes dans leur maison ont été confisquées chaque fois qu'elles appelaient la police, qu'elles étaient alors très soulagées et qu'elles se sentaient beaucoup plus sûres chez elles. Le registre fédéral des armes qui doit être introduit avec l'initiative jouerait à ce titre un rôle important. Nous avons absolument besoin de plus de contrôle sur les personnes qui possèdent une arme. Du côté des adversaires à notre projet, on constate une irrationalité à peine croyable. L'homme ne serait plus un vrai homme sans son arme. C'est comme si on leur confisquait leur jouet. J'espère vivement que l'initiative sera acceptée par le peuple et les cantons. Ainsi, nous pourrions garantir aux femmes et aux enfants plus de sécurité et plus de protection contre la violence causée par les armes.

Propos recueillis par Nina Regli (trad. GM)



Durcissement des conditions pour le service civil:

Le succès du service civil: un danger pour la Patrie ou pour l'armée?

Les mesures décidées pour rendre plus difficile l'accès et l'accomplissement du service civil (entrée en vigueur le 1er février 2011), montrent que le service civil reste subordonné aux exigences de l'armée qui nie l'apport essentiel des civilistes à la société.

Le retrait d'Internet du formulaire de demande et l'imposition d'un délai de réflexion de 4 semaines vont rendre les demandes beaucoup plus lentes. La moitié des appels reçus à notre permanence sont déjà tardifs. Cela va augmenter les refus de servir (en théorie punissables, mais amnistiés si l'admission au service civil est validée), ainsi que les négociations avec les commandants pour obtenir des libérations administratives.

L'introduction pour les demandes depuis l'armée d'un «entretien relatif à la demande d'admission» et d'un questionnaire pour les autres civilistes constitue le retour, sous une forme déguisée, de l'entretien censé vérifier la «crédibilité» du conflit de conscience réfute l'actuelle «preuve par l'acte», soit la disponibilité à accomplir un service une fois et demie plus long (en fait 2x plus long puisque seuls 5% des militaires finissent leurs jours, la moyenne de jours effectivement fait par les militaires est de 186 jours au lieu de 260)¹. Dans son communiqué annonçant les nouvelles mesures, le Conseil fédéral affirme que **«Si la recrue invoque sans équivoque le conflit de conscience, l'entretien sera interrompu pour ne pas susciter l'impression qu'un examen de conscience est réalisé.»** L'enjeu de l'entretien sera donc bel et bien l'appréciation de «l'invocation sans équivoque» du conflit de conscience. Dans cette épreuve, les recrues qui ont une meilleure formation culturelle (ou qui ont été conseillées par les permanences, dont celle du GSsA) ont de fortes chances de mieux s'en sortir que les recrues issues de milieux défavorisés.

Plusieurs autres mesures vont rendre plus difficile l'accomplissement du service civil et restreindre les possibilités d'affectation. L'obligation d'accomplir l'affectation longue du service civil (plus ou moins 180 jours équivalent à une fois et demie l'école de recrue) dans les 3 ans suivant l'admission va pénaliser les civilistes dans l'accomplissement de leur cursus universitaire. La restriction de choix à deux domaines d'affectation menace la diversité du service civil et restreint l'accès à des organismes d'utilité publique spécifiques, en particulier dans les domaines de la promotion de la paix et des droits de l'homme, où il y a peu d'affectations. La réduction de 50% des indemnités versées aux civilistes accomplissant leur service dans des établissements qui ne

peuvent loger et nourrir les civilistes va compliquer davantage encore l'accomplissement du service civil, mais elle va surtout jeter nombre de civilistes effectuant leur période longue (payée au minimum) dans les bras de l'aide sociale. Par ailleurs, les militaires qui ont choisi le service long devront faire leurs jours de service civil immédiatement.

Ces mesures constituent une nette régression des conditions d'accès et d'accomplissement du service civil. Elles vont à contre sens. Si un nombre plus élevé de civilistes potentiels hésiteront à faire leur demande depuis l'armée (et nous le leur déconseilleront fortement), s'ils sont motivés, ils finiront par la faire quand même. D'autre part, on observait une nette diminution des demandes d'exemption pour raisons psychiques, et cela en faveur des demandes de service civil. Pour rappel, la moitié des exemptés, soit deux suisses sur dix en âge de faire l'armée, sont exemptés pour des raisons psychiatriques. Un tel taux démontre un important problème de santé publique, largement causé par l'armée. Il est dommage que cette occasion de faire passer moins de gens par les psychiatres n'aient pas été utilisée et cela alors que l'armée n'a encore rien indiqué sur la façon dont elle compte réduire ses effectifs de moitié au moins, selon les objectifs des récents rapports. Mais ce n'est certainement pas en diminuant le nombre des civilistes ou en compliquant leur condition qu'elle y arrivera. Ils servent ici de boucs émissaires aux problèmes de plus en plus graves que rencontre l'armée.

Le GSsA poursuivra donc son action d'information, de soutien et de défense des civilistes et des astreints aux obligations militaires². Ce durcissement, que nous pressentons, ne fait que renforcer notre volonté de voir aboutir notre initiative pour la suppression de la conscription.

Christophe Barbey

1 Réf. Calcul fait par le GSsA selon les chiffres disponibles dans le rapport du Conseil Fédéral sur le service civil.

2 La permanence <http://www.gssa.ch/spip/spip.php?rubrique8>



IMPRESSUM

ISSN 1663-5701

Paraît au minimum 4 fois par an.

Impression: Atar S.A., Genève

Maquette: Solidaridad Graphisme, Genève

Mise en page: J. Sommerhalder

Photos: Merci à Emile et Léon, à leur famille et à Juan Carlos Hernandez (www.google.com/profiles/jazz29171) ainsi qu'à Greg Holt pour les sapins de Noël

Traductions: G. Morel (GM), T. Schnebli (TS)

Relecture: C. Barbey, F. Durand, T. Schnebli

Tirage: 4'000 exemplaires

Annexe: Bulletin de versement

Abonnement: 20.- par an à verser au

CCP 12-11508-2.

Les membres du GSsA sont abonnés d'office.

Articles et lettres: à adresser au secrétariat romand du GSsA, CP 151,1211 Genève 8

fax: 022 320 69 49, E-mail: gssa@gssa.ch

Prochain délai de rédaction: 10 mars 2011

Pour celles et ceux qui souhaitent aussi nous lire en allemand: <http://www.gsoa.ch/gsoa/zeitung/>. Les articles sont parfois repris, mais pas toujours.

Initiative pour supprimer la conscription:

Opportunité peu opportune

J'ai accueilli avec grande perplexité le lancement par le GSsA de l'initiative pour l'abolition du service obligatoire. Je n'ai pas récolté de signatures et je ne l'ai pas signée. La conscription obligatoire est le produit d'une phase historique déterminée dans l'évolution des armées. Le changement dans l'infame art de la guerre ainsi que d'autres profondes transformations sociales et politiques ont amené plusieurs nations à passer de l'armée de conscription à des armées professionnelles.

L'initiative pose au moins deux problèmes, d'ordre différents. Le premier concerne ses conséquences sur la future organisation militaire de la Suisse. Le deuxième concerne l'identité du GSsA et plus généralement l'articulation du discours antimilitariste. Les deux domaines ne sont toutefois pas aisément séparables: il me semble même impossible de parler du deuxième aspect en faisant abstraction du premier.

Antimilitarisme et rationalisation de l'armée

Même si les personnes favorables à l'initiative tendent à le nier, il est probable que la suppression de l'obligation mènera vers une professionnalisation de l'armée (à quelle proportion cela se réalisera ne change rien à mon discours). Une armée plus souple et mieux équipée, libérée des contraintes du lourd système de milice est aussi l'objectif d'une partie de l'*establishment* politique et militaire. Il est peut-être inévitable que la lutte antimilitariste finisse par obtenir l'effet non désiré tendant à favoriser et à accélérer les réformes

qui cherchent à rendre l'armée plus efficace. Au fond, cela a constitué l'effet le plus concret des deux initiatives pour la suppression de l'armée. Le coup de massue de 1989, quand plus d'un tiers des citoyens avaient voté Oui à la suppression de l'armée, a fortement entamé le mythe de l'armée suisse, mais il a aussi permis d'aborder le thème du changement, de la rationalisation, du rajeunissement d'une institution devenue, comme nous le disions alors «une vache sacrée». Les deux effets de cette votation imprévue et choquante ont été l'ébranlement du mythe et une lente modernisation. La deuxième initiative, avec son échec relatif, a par contre montré que pour l'instant on «ne touche pas à l'armée», d'autant plus si elle donne l'impression de savoir se renouveler et assumer de nouvelles tâches. Donc si la nouvelle initiative finira par favoriser l'arrivée d'une armée de professionnels, on pourra considérer cela comme l'énième «effet collatéral» d'une sacrosainte politique antimilitariste. Il n'en est pas ainsi, et la différence se trouve dans les présupposés.

forcément sur les avantages et les limites de l'armée de milice (même si ceux qui soutiennent l'initiative disent qu'elle n'implique pas forcément la fin du système de milice). On discutera sur «quelle armée nous voulons» et pas sur «quelle alternative non-militaire nous voulons».

J'ai dit que les temps pour une proposition de ce genre était mûrs. Mais mûrs dans une logique interne à l'organisation et à la gestion de l'armée. Que les différentes forces politiques, depuis les socialistes jusqu'à l'UDC, ouvrent un débat sur comment il faudrait structurer l'instrument militaire suite aux changements socioéconomiques et à ceux du contexte international, cela me paraît logique. Que ce soit au GSsA de promouvoir un tel débat, voici qui l'est moins. Bien sûr, dans le passé le groupe est intervenu sur des aspects spécifiques de la politique militaire, comme l'achat de nouveaux avions de combat, mais toujours dans une optique de refus clair: empêcher tel usage de l'argent public et mettre les bâtons dans les roues. Ici le parcours me semble par contre plus douteux, difficile, ambigu...

La radicalité perdue du discours

En vérité, les deux initiatives précédentes, tout en étant vouées à l'échec, avaient permis d'amener le discours de manière claire sur la démilitarisation et sur la résolution non-violente des conflits. Cette clarté constituait le contre-poids positif par rapport à l'aide donnée involontairement aux modernisateurs de l'armée. C'est en cela qu'elles avaient leur force et leur sens. L'objectif réaliste n'était pas l'abolition de l'armée mais l'ouverture et la continuation d'une discussion de fonds sur l'instrument militaire et sur la vision du monde qui le justifie. L'initiative actuelle pourra difficilement remplir cette fonction, qui devrait rester la priorité du Groupe pour une Suisse *sans* armée. Le débat se déplacera,

Déléguer, non pas choisir

Il y a aussi d'autres aspects problématiques à cette proposition et il faudra y revenir. Un thème important est celui du destin du service civil une fois que l'obligation (et son refus) qui l'a généré auront disparu. Je mentionne rapidement cette question d'un point de vue un peu particulier. Il sera certainement facile de récolter les signatures auprès des jeunes: presque personne ne *veut* faire l'armée. J'enseigne dans un lycée et je ne vois que peu de jeunes qui se posent sérieusement la question de ce qu'il convient de faire lors du recrutement. En général, ils espèrent être réformés tout en se résignant à leur propre sort. Mais il y en a qui réfléchissent et qui font un choix qui peut avoir une forte signification existentielle. D'une certaine manière, la conscription/contrainte exige une réponse. La professionnalisation permet pleinement la délégation et la déresponsabilisation. Malgré cela je ne veux pas faire l'éloge de la conscription obligatoire. Je suis pour l'abolition de l'armée.



Initiative pour supprimer la conscription:

Opportune, quand-même

Les discussions lors des récoltes de signatures pour l'initiative pour la suppression de la conscription montrent que l'initiative soulève autant les questions de fond, comme la nécessité de disposer d'une armée «pour nous défendre», que les questions de forme sur quel type d'armée serait préférable, qu'elle soit professionnelle ou de conscription.

Et cela sans parler du nombre relativement important d'hommes et parfois de femmes qui croient encore fermement aux vertus éducatives et formatrices de l'armée pour la jeunesse masculine helvétique.

Les récentes prises de position de l'*establishment* politico-militaire suisse (Ueli Maurer, la société des officiers, les partis politiques bourgeois) sur l'intangibilité du principe sacrosaint de l'obligation de servir montrent que l'enjeu de la suppression de la conscription est bel et bien la légitimation idéologique de la défense nationale militaire en tant que telle. Cet enjeu semble prévaloir très nettement sur les

Aussi pour ces raisons, pour démilitariser les esprits, nous considérons que cette initiative reste opportune, malgré les mises en garde légitimes et respectables de compagnons antimilitaristes de longue date que nous publions volontiers dans ce journal.

Tobia Schnebli

Note: Il est de plus étonnant de constater combien il est facile pour le GSsA de s'attacher à des armes qu'elles soient à la maison, dans le ciel ou en exportation, mais combien il rencontre de résistance lorsqu'il s'agit de

désarmer des cerveaux, être humains que l'on oblige à passer par ce processus de militarisation. A méditer ... la construction de la paix devant se faire, c'est inévitable, dans les coeurs et les esprits. Indépendamment des moyens matériels mis au service de cette militarisation, c'est bien en lui refusant du personnel et en amenant celui-ci à plus de paix que l'idéal d'une société sans guerre pourra progresser et obtenir une majorité.

Christophe Barbey

Tranche de vie - Vie tranché

Lecture publique

Extraits du journal de René Cruse

dimanche, 6 mars 2011 18h

maison des associations, salle Zazie Sadou

René Cruse avait 21 ans, quand il s'est engagé dans l'armée française de libération. Il vient de retrouver son journal de guerre tenu au jour le jour, de l'évasion clandestine par les Pyrénées à la campagne d'Alsace, en passant par le débarquement de Provence. Lecture publique de pages de ce journal, par Cyrille Wohlschlag, suivi d'un débat avec René Cruse, devenu farouchement anti-militariste.



Brèves:

La plus belle armée du monde est une armée qui ne se donne pas la peine d'exister. En attendant sa suppression, l'armée suisse se contente de gagner des concours de cuisine militaire et vu les trois communiqués de presse publiés sur la question entre le 21 et le 25 novembre, c'est peu dire qu'elle en est fière!

Wikileaks mérite notre attention. Il n'est pas si fréquent de voir les petits secrets militaires et diplomatiques mis sur la place publique. Et c'est bien parce que certains de ces secrets ne sont pas très reluisants que l'on craint autant de les voir diffusés. Il est évident qu'un peu de transparence ne fera que du bien à un secteur qu'i n'a pas l'habitude de rendre des comptes et qui trop souvent le devrait.



L'armée vous apprend à vivre:

Osons démonter le mythe !

Lors des récoltes de signatures pour l'initiative mettant fin à la conscription, on entend encore trop souvent dire que l'armée «forme» les hommes. Il nous est apparu essentiel de répondre plus en détail à un argument que nous savons fallacieux et nuisible. Mais c'est un argument auquel il conviendra de répondre souvent, pour notre initiative et surtout si elle réussit, car c'est bel et bien en *attirant* les soldats, par exemple par le biais de formations, que l'armée couvrira alors ses effectifs. A l'inverse, c'est aussi parce qu'elle sait qu'il lui sera très difficile de se rendre attractive qu'elle refuse encore, ou qu'elle peine à renoncer à l'obligation de servir.

Vérifions d'abord d'où provient l'argument. Il est rare que ce soit de la part d'une personne qui met en avant, grâce à la vie militaire, ces propres acquis, qui plus est des acquis actuels et utilisés. C'est bien plus souvent pour des raisons diverses et non éducatives, parfois futiles (par exemple le plaisir à raconter ses souvenirs militaires) ou parfois liées à la défense de l'idée d'une armée que l'on veut imposer «l'apprentissage militaire» à d'autres.

Avant d'entrer en matière sur le contenu d'une éventuelle formation acquise à l'armée, il convient de dire qu'une telle formation, quand elle existe, est hautement discriminatoire, car seuls en profitent les hommes mâles, suisses et en bonne santé physique. Or si cette formation avait réellement l'importance qu'on lui prête, il y a longtemps que d'autres auraient demandé à en bénéficier aussi. Ce n'est pas le cas, politiquement et dans les faits. Bien au contraire puisque l'obligation de servir, selon les chiffres connus, ne force à venir sous les drapeaux qu'à peine plus de la moitié des personnes concernées lors de l'école de recrue et qu'il ne reste à l'âge limite que 5 à 10% des soldats ayant fait l'entier de leurs obligations, de leurs cours désormais dits de perfectionnement (et autrefois appelé cours de répétition). Avec de tels taux d'absentéisme et d'abandons, ce n'est pas de l'échec scolaire, c'est tout l'enseignement prodigué qui est un échec, aucune école ne serait jamais reconnue dans de telles conditions avec si peu de «réussite» en fin de cursus et cela dit bien combien cet enseignement pose problème ...

Mais alors qu'enseigne-t-on (ou désapprend-on) vraiment durant ces périodes de vie militaire?¹ Nous reconnaissons sans difficulté qu'un tout petit nombre de personnes privilégiées acquièrent ou complètent une formation à l'armée. Il y a par exemple le permis poids lourd fait à l'école de recrue ou des stages reconnus pour les professions médicales, mais c'est trop rare ou spécifique pour dire que l'armée offre réellement et fréquemment des formations ou de l'avancement pour une profession. De plus à notre connaissance, il n'y a pas de savoirs essentiels à la société qui ne soient disponibles qu'à l'armée, même si certaines polices restent plus ou moins attachées à l'obligation d'avoir fait l'école de recrue. Cela est en train de changer, d'autres polices engageant déjà des étrangers (Genève). A l'inverse, il y a certaines professions qui n'existent que pour l'armée, tels que les pilotes et les instructeurs, mais dans l'ensemble l'apport de l'armée à la formation professionnelle ou para-professionnelle des personnes et ses apports spécifiques au système de formation professionnelle suisse dans son ensemble sont minimes ou marginaux. Il en va autrement des fonctions dirigeantes ou de cadres, les militaires ayant gradé étant souvent, du moins autrefois, recherchés dans le civil malgré les coûts supplémentaires pour l'entreprise et les absences prolongées des officiers. Mais le management moderne ne s'encombre plus de ce genre de considérations, la formation continue, générale et propre à chaque entreprise, remplace avantageusement et bien plus efficacement une formation militaire peu adaptée à des systèmes de management bien plus coopératifs que hiérarchique. Et la baisse de légitimité et de besoin pour l'existence d'une armée fait ressentir d'autant plus durement les coûts indirects d'une carrière militaire. Mais surtout les

entreprises s'internationalisent et les femmes doivent y prendre leur place, chose que l'armée ne peut guère prendre en considération.

Enfin, si cette dite formation militaire apporte parfois un peu plus de discipline, quelques règles d'hygiène parfois nécessaires, nombre de personnes s'en portent tout aussi bien tout en ne l'ayant pas suivie. Il n'y a pas là de quoi justifier quelques huit mois d'armée dans une vie. D'autant plus que pendant ce temps, il y a une chose que l'on n'apprendra certainement pas, c'est à gérer et résoudre les conflits sans avoir à faire appel à la force ou l'autorité, c'est à pratiquer des valeurs humaines et en particulier des rapports d'égalité, c'est à se donner une éthique universelle et à se construire un respect de l'autre et de sa vie.

En ce sens, il y a certainement un enseignement que l'armée donne, c'est celui de ne pas vivre pleinement à la hauteur de sa dignité et de ne pas réaliser pleinement son humanité. Dommage et c'est une très bonne raison pour la supprimer ou du moins pour ne forcer personne à y aller. Joyeuses fêtes,

Christophe Barbey

¹ Nous laissons volontairement ici de côté l'aspect «enseignement de la guerre», nous y reviendrons peut-être dans un prochain article.





Gaz lacrimogène tiré par l'armée israélienne lors d'une manifestation contre le mur à Bil'in, Palestine (photo:Friends of Freedom and Justice Bil'in)

Résistance nonviolente en Palestine:

La résistance des habitants de Bil'in contre le mur israélien

Environ 50 personnes engagées ou intéressées dans le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien ont assisté au meeting de soutien à la lutte du Comité Populaire du village de Bil'in, organisé par le Collectif Urgence Palestine le 3 décembre 2010 à Genève.

Les intervenants au meeting étaient Iyad Burnat, l'un des principaux organisateurs du Comité Populaire et Rémy Pagani, conseiller administratif de la ville de Genève qui avait participé en février 2010 à l'une des manifestations hebdomadaires du Comité Populaire.

Le mouvement de résistance non-violente de Bil'in a commencé en 2004 quand les bulldozers de l'armée israélienne ont commencé à raser une partie des oliveraies de ce village de Cisjordanie pour y installer le mur (ou «clôture de séparation») censé empêcher les attentats de Palestiniens en Israël. De fait, le mur est érigé très largement à l'intérieur des territoires occupés palestiniens et a comme conséquence l'annexion de fait de larges parties de ces territoires. En ce qui concerne Bil'in, le mur sépare le village d'une grande partie de ses terres agricoles.

La résistance de la population contre la confiscation de leurs terres s'est constamment développée à plusieurs niveaux. D'une part, le mouvement organise de très nombreuses manifestations, hebdomadaires depuis cinq ans, ainsi que des actions symboliques pour dénoncer l'édification du mur et l'accaparement des terres qui en résulte. D'autre part tous les moyens juridiques sont aussi utilisés, notamment auprès de la Cour suprême israélienne, pour empêcher ou retarder la

construction du mur. Les batailles juridiques ont permis récemment de déplacer le tracé du mur de plusieurs centaines de mètres, permettant ainsi de récupérer plusieurs dizaines d'hectares de terres.

Très vite, le mouvement de Bil'in s'est enrichi de la participation active des groupes d'israéliens anticolonialistes et de militants de la solidarité internationale.

L'action du Comité populaire est dirigée à la fois contre la construction du mur et contre les colonies de peuplement israéliennes. En effet, le tracé du mur, qui entoure les colonies israéliennes en territoire palestinien, est avant tout fait en fonction de l'établissement, et dans le cas de Bil'in comme dans beaucoup d'autres, de l'agrandissement des colonies. Il faut rappeler que toutes les colonies israéliennes dans les territoires occupés palestiniens, y compris à Jérusalem-Est sont



Arrestation nocturne d'un habitant de Bil'in(photo: FFJ Bil'in)

illégal d'après le droit international, et notamment d'après l'art. 49 de la quatrième Convention de Genève.

Un mouvement non-violent

Le caractère non-violent est un trait fondamental de la résistance du Comité Populaire de Bil'in. Iyad Burnat a souligné que le mouvement s'en tiendra à la lutte non-violente malgré toutes les tentatives de l'État et de l'armée israélienne de le pousser à abandonner la lutte non-violente pour réagir ou pour se défendre avec d'autres moyens. Parmi ces tentatives de l'armée et de la police israéliennes, il faut mentionner l'infiltration d'agents des forces spéciales déguisés en manifestants provocateurs, les manifestants tués parfois par des tirs rapprochés, les descentes et raids nocturnes de l'armée dans le village, les très nombreuses arrestations de personnes participant aux manifestations. Les Comités Populaires militants de ce mouvement veulent à tout prix éviter de tomber dans le piège de la confrontation militaire avec les forces d'occupation israéliennes comme cela était arrivé à la deuxième Intifada. À ses débuts, en octobre 2000, ce soulèvement populaire contre l'occupation était caractérisé par des

grandes manifestations de masse qui ont été très brutalement réprimées par l'armée israélienne qui a tué des dizaines de manifestants dans les territoires occupés et même en Israël.

La réponse palestinienne par des moyens militaires a eu pour effet d'alimenter une spirale de la violence armée qui a rapidement tourné à l'avantage de l'État d'Israël, détenteur d'une supériorité militaire écrasante.

Aujourd'hui cette forme de résistance non-violente à l'occupation connaît un succès grandissant puisqu'il y a 16 Comités Populaires analogues à celui de Bil'in qui se sont constitués en différents villages et villes des territoires occupés, y compris l'un d'entre eux dans la bande de Gaza.

Parmi les prochaines activités du Comité Populaire de Bil'in signalons la conférence internationale sur la résistance populaire qui se tiendra à Bil'in

du 22 au 24 avril 2011 ainsi que l'action de replantage de 1000 oliviers dans les endroits d'où les oliviers avaient été arrachés pour faire place au premier tracé du mur. La soirée organisée à Genève a permis de récolter l'argent pour replanter 56 oliviers (à raison de 20.- par achat d'une plante de 5 ans)

Plus d'infos: <http://www.bilin-village.org/> et <http://www.bilin-ffj.org/>

Tobia Schnebli



Raid nocturne dans le village de Bil'in (photo: FFJ Bil'in)

Taxe militaire d'exemption:

Prisonnière de l'idéologie du service militaire obligatoire

Avec la suppression du service militaire obligatoire, la taxe militaire (taxe d'exemption de l'obligation de servir) disparaîtra aussi. L'abolition de cette taxe mettra fin à une pratique jugée discriminatoire et condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH).

Tout citoyen suisse qui durant une année ne peut pas remplir son obligation de servir, militaire ou au service civil, doit s'acquitter de la taxe militaire. Sont seules exonérées de cette taxe les personnes qui souffrent d'un handicap physique ou psychique grave. L'évaluation de la «gravité» du dit handicap dépend de plusieurs facteurs. Le principal critère d'évaluation est le fait de savoir si la personne bénéficie ou non d'une rente de l'assurance invalidité (AI) ou de l'assurance accidents. Il arrive très souvent que des personnes déclarées inaptes au service militaire, mais ne bénéficiant pas d'une rente AI soient alors soumises au paiement de la taxe. Cette pratique s'applique aussi à des personnes qui souhaiteraient servir mais qui ont été déclarées inaptes. C'est le cas d'un zurichois déclaré inapte en raison d'un diabète, mais qui voulait servir. Il a recouru avec succès auprès de la CEDH, qui a jugé que la pratique des autorités suisses contrevenait à l'interdiction des pratiques discriminatoires.

Suite à ce jugement, des aménagements de la pratique suisse en matière de taxe militaire sont en train de se mettre en place, sans pour autant remettre en question le fondement de la taxe. Il est par exemple proposé d'établir un statut «d'apte mais inapte au terrain» et de proposer à ces personnes des tâches particulières au sein de l'armée. D'autre part, une partie importante des personnes déclarées «inaptes» en raison d'un handicap devraient pouvoir bénéficier à l'avenir d'un rabais de 50% sur le montant de la taxe.

Actuellement, pour être déclaré «apte, mais inapte au terrain», il faut faire une demande auprès du service cantonal de la taxe qui transmet au département fédéral des finances (mais pourquoi l'armée ne s'occupe-t-elle pas de cela elle-même?). Le département demande alors à la personne qui souhaite réintégrer l'armée de fournir à ses frais (ou aux frais de son assurance de base) et dans un délai donné, une attestation médicale prouvant que la personne peut servir, à certaines

et conditions et en précisant lesquelles. La personne en question est alors réintégrée dans l'armée, avec le même nombre de jours à faire qu'un soldat normal et la même possibilité, si elle le souhaite, de demander le service civil.

A nos yeux, la procédure est franchement dissuasive, mais il convient néanmoins de l'utiliser afin de ne pas laisser penser qu'il pourrait s'agir d'un faux problème et pour garantir à l'avenir à ceux qui ne souhaitent pas payer la taxe l'existence d'une alternative.

Les autorités suisses veulent à tout prix maintenir le principe de la taxe d'exemption parce qu'elle constitue à leurs yeux une pièce essentielle de la mosaïque de l'obligation de servir et parce qu'elle représente pour la confédération un important revenu, plus d'une centaine de millions de francs par année. Mais alors qu'elle offre à ceux qui refusent cette taxe la possibilité de faire autrement!

Aux yeux des autorités, sa suppression porterait un grave préjudice au principe d'égalité, principe d'égalité tout relatif mais néanmoins constitutif de l'obligation de servir. (Le paiement de la taxe complète équivaut à environ 90 jours de travail, alors que les soldats doivent faire 260 jours de service et les civilistes 390).

D'un autre côté, l'obligation de servir pèse uniquement sur les citoyens suisses mâles, engendrant là encore des discriminations et des

inégalités par rapport au reste de la population, les femmes et les non-suisse.

On voit bien ainsi que les autorités, prisonnières de l'idéologie du service militaire obligatoire, sont incapables de résoudre les problèmes d'inégalité et de discrimination qui en découlent.

Martin Parpan (traduction et adaptation TS et CB)

Pratique:

La page des actifs

Le GSsa vit grâce à ses membres, non-seulement financièrement, mais aussi par une participation active aux activités du groupe. Face à des campagnes souvent massives et très bien pourvues financièrement, seul notre engagement, souvent bénévole et toujours renouvelé peut nous permettre, parfois, de faire la différence. Il nous a semblé important de créer une page pour rendre hommage à ce travail, mais aussi pour le faciliter et l'encourager.

Voici quelques propositions et exemples de ce qu'il vous est possible de faire. Vos suggestions sont bienvenues:

Des choses simples:

- Merci de nous communiquer [vos adresses e-mail](#) et de nous dire si vous voulez recevoir nos courriels d'information et/ou nous courriels destinés aux actifs (gssa@gssa.ch).
- Merci de rejoindre nos divers groupes et pages sur **facebook**.

Participer à des récoltes de signatures:

Si le nombre de signatures pour l'initiative contre la conscription progresse normalement et presque selon les attentes, nous en avons 50'000, nous pourrions et devrions faire beaucoup mieux en Suisse Romande:

- Cela marche particulièrement bien dans les universités et les hautes écoles. Nous pouvons vous envoyer le matériel ou si besoin venir avec vous pour récolter.
- Une autre possibilité: les entrées et les sorties de caserne, en particulier le vendredi soir, le samedi matin ou le dimanche soir, soit directement devant les casernes, soit aux environs des gares (en principe les CFF ne permettent pas de récolter dans les gares elles-mêmes, nous le déplorons).
- Nous pouvons aussi vous annoncer les dates des récoltes et vous pouvez vous y joindre.
- Pour toutes ces questions: christophe@gssa.ch

Relancer ou renforcer les groupes locaux:

Il est loin le temps où nous avons des groupes locaux dans presque tous les cantons et dans certaines petites villes. Mais il suffit souvent de peu pour constituer une petite équipe qui fonctionne.

- Celles de Lausanne (Vaud) et du Valais existent, mais elles ont besoin de renfort.
- Les autres sont à créer, idéalement autour d'un-e ou plusieurs coordinateurs, qui ont un peu de matériel et de temps et qui sont attentifs et proactifs, disponibles, pour participer à ou soutenir des actions avec d'autres personnes.

Participez à la campagne de votation pour la protection contre la violence des armes:

- Quelques références: www.protection-armes.ch

www.gsoa.ch/themen/waffen-ins-zeughaus/christophe@gssa.ch

- Là, il existe ou se créent des comités locaux dans tous les cantons. Merci de les rejoindre.
- Celui de Genève se réunira à midi (12h.) les 10.1.2011, 24.1, 7.2 et bien sûr l'après-midi de la votation le 13.2. Pour les détails: christophe@gssa.ch
- Il est important de faire campagne, y compris dans les campagnes (où il y a beaucoup de tireurs) en publiant des lettres de lecteurs dans les grands journaux bien sûr, mais aussi dans tous les petits journaux locaux. Nous avons des modèles de lettre à disposition.
- Nous cherchons encore des témoignages de personnes victimes ou proches de victimes de la violence des armes.
- Nous cherchons aussi des personnalités et des personnes prêtes à prendre position, voir à participer à ou à financer des encarts dans les journaux.
- Toutes les idées originales et réalisables sont bienvenues.

Devenez volontaire et venez nous offrir votre aide et votre temps pour toutes sortes de choses utiles:

- Nous avons besoin de façon urgente d'un webmaster (actuellement un des sites est sous spip, mais il est question de le moderniser).
- Nous avons besoin d'aide au bureau (le temps de travail payé ne permet pas de tout faire) par exemple pour trier des adresses, tant dans nos fichiers électroniques que pour les signatures de l'initiative, dont certaines doivent être corrigées.
- Notre cave a besoin d'un rangement...
- Notre page wikipedia (faite par quelqu'un qui ne nous aime que peu) a besoin d'un lifting.
- Et nous souhaiterions voir numérisés tous les anciens numéros de notre journal.
- Vous pouvez écrire des articles pour le journal... Habituellement, nous les publions.
- Etc. etc.

Enfin, le **comité du GSsa** est ouvert et vous y êtes bienvenus, il a habituellement lieu le premier mardi du mois, infos sur demande à gssa@gssa.ch

Et bien sûr, **merci de faire bon accueil au bulletin de versement joint à ce journal.**





Où joindre le GSSA

• **Permanence Service Civil**

et problèmes militaires:

tous les mardis de 12h à 14h
au tél.: 022 344 13 81 (Christophe Barbey)
Email: permanence@gssa.ch
Infos complètes: www.gssa.ch/

• **A Genève:**

Secrétariat romand

c/o GSSA Genève
case postale 151
1211 Genève 8

Adresse:

Maison des Associations
15, rue des Savoises (1^{er} étage)
1205 Genève
Tél.: 022 320 46 76 Fax: 022 320 69 49
E-mail: gssa@gssa.ch
Internet: www.gssa.ch

ccp: 12-11508-2

• **A Lausanne:**

GSSA Vaud

Georges Tafelmacher
22, ch. de la Côte
1009 Pully
Tél.: 021 728 65 71
E-mail: etafelacote@hispeed.ch

• **A Berne:**

GSoA Bern

Neubrückstr 17f
Case postale 6348
3001 Berne
Tél.: 031 301 82 09 Fax: 031 302 88 78
E-mail: bern@gsoa.ch

• **A Zürich:**

Secrétariat national

GSoA, case postale 103
8031 Zürich
Tél.: 044 273 01 00 Fax: 044 273 02 12
Internet: www.gsoa.ch

JAB
case postale 151
1211 Genève 8

Talon de commande

Merci de renvoyer avec l'étiquette ci-dessus

Nombre	Description	Couleur	Taille	Prix	Total
	T-Shirt «STOP nouveaux avions de combat» homme	rouge sur noir	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	Fr. 28.-	
	T-Shirt «STOP nouveaux avions de combat» femme	rouge sur noir	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	Fr. 28.-	
	T-Shirt «L'armée ça tue, ça pollue, ça rend con»	<input type="checkbox"/> blanc <input type="checkbox"/> noir	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> XL	Fr. 20.-	
	T-Shirt «Quelle connerie la guerre»	<input type="checkbox"/> blanc <input type="checkbox"/> noir	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	Fr. 20.-	
	T-Shirt «If war is the answer...»	blanc	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> XL	Fr. 25.-	
	T-Shirt «A bas toutes les armées»	<input type="checkbox"/> blanc <input type="checkbox"/> noir	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	Fr. 20.-	
	T-Shirt «Suisse sans armée», avec la colombe	<input type="checkbox"/> blanc <input type="checkbox"/> rouge <input type="checkbox"/> bleu	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	Fr. 20.-	
	Drapeaux arc-en-ciel	<input type="checkbox"/> pace <input type="checkbox"/> pau <input type="checkbox"/> salam <input type="checkbox"/> shalom / <input type="checkbox"/> salam-shalom		Fr. 10.-/20.-	
	Autocollant «L'armée, ça tue, ça pollue...»			Fr. 1.-	
	Briquet «L'armée ça tue, ça pollue, ça rend con!»	<input type="checkbox"/> noir <input type="checkbox"/> blanc		Fr. 3.-	
	Véritable couteau suisse «GSSA»			Fr. 25.-	
	Couteau porte-clés «GSSA»			Fr. 15.-	
	Jeu de cartes «Le régime Bush»			Fr. 12.-	
	Livre «Quand on n'a que l'amour, mémoires d'un pasteur», Jean Rouget (2009 - prix facultatif)			Fr. 22.-	
	Livre «La non-militarisation et les pays sans armée: une réalité», C. Barbey (2001)			Fr. 15.-	
	Livre «Aimez vos ennemis», traité de communication non-violente, Michel Monod (2006)			Fr. 20.-	
	Livre «Service civil – un témoin», association suisse des civilistes, www.civil.ch (2006)			Fr. 29.-	
	Bande Dessinée «Léon Coquillard: divisionnaire de l'après 26 novembre» de ZEP (1990)			Fr. 12.-	
	Journal «Une Suisse sans armée» du n. 1 à 87	numéro(s) _____		Fr. 1.-	
Frais de port					Fr. 3.-
Somme totale de la facture					

Adresse si autre qu'imprimée plus haut:

A renvoyer au GSSA, case postale 151, 1211 Genève 8